

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 octobre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 5

Procurations : 5

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France
M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. DEBARGE Francis
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme HOUVENAGHEL Géraldine

Objet : SOLIDARITE - Soutien aux communes sinistrées de l'Aude

Mme la Maire expose.

Un incendie d'une intensité exceptionnelle a ravagé le massif des Corbières cet été, touchant gravement quinze communes de l'Aude. Ce drame a provoqué une véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à cette situation, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'AMF, a lancé un appel à la solidarité en faveur des communes sinistrées. Un fonds dédié a été activé afin de recueillir les dons des collectivités, des entreprises et des citoyens. L'objectif est de permettre la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services de proximité.

L'intégralité des sommes collectées sera centralisée par l'AMA, redistribuée équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées, en coordination avec la préfecture.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse conjoint de l'AMF et de l'AMA.

Mme la Maire propose un don de 1000 euros pour soutenir les communes sinistrées de l'Aude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE un don de 1000 euros pour soutenir les communes sinistrées de l'Aude, via l'AMA-AMF.
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 20/10/2025

Et publication ou notification le

21/10/2025